

Epreuves anticipées et épreuves terminales
Baccalauréat général et technologique
Demande d'aménagements temporaires – Session 2018
Candidat présentant une limitation temporaire d'activité

Date limite pour une demande d'aménagements temporaires : **lundi 11 juin 2018**

Après cette date, vous devez faire une demande pour la session de septembre 2018

Les demandes sont obligatoirement déposées auprès de l'établissement

Nom(s) et prénom(s) du candidat :

Date de naissance :

Adresse e-mail:.....@.....

Classe suivie et série :Etablissement scolaire.....

Baccalauréat général ou baccalauréat technologique

Elève de première ou de terminale

Date, signature et cachet de l'établissement :

AVIS DU MEDECIN

Le candidat est dans une situation de handicap qui nécessite la mise en place des aménagements suivants :

- Majoration du temps (tiers temps) pour la :
 - passation des épreuves écrites
 - passation des épreuves orales
 - préparation des épreuves orales
 - passation des épreuves pratiques
- Sorties autorisées pendant l'épreuve avec compensation du temps de sortie y compris durant la première heure d'épreuve.
- Accès aux locaux (à préciser) :
- Utilisation d'un ordinateur ou Secrétaire (uniquement dans le cas où le candidat ne peut pas taper à l'ordinateur)
- Autre aménagement (à préciser) :

Date, nom(s), signature et cachet du médecin :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE CERTIFICAT MEDICAL DU MEDECIN

CADRE RESERVE AU RECTORAT DECISION DE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE

Aménagements accordés conformément à l'avis du médecin

Aménagements refusés

Acceptation partielle des aménagements demandés (préciser uniquement les aménagements accordés) :
.....
.....

Les aménagements sont valables uniquement pour la session de juin 2018.

Fait à Montpellier, le2018.